

**NOM DU SITE : ÎLE DE MARS - OLYMPIADES**

**LOCALISATION : PONT-DE-CLAIX**



**DESCRIPTIF DU SITE :**

Dans le cadre du projet global de Rénovation du quartier Iles de Mars-Olympiades, et plus particulièrement pour favoriser les échanges entre quartiers, il s'agit de recomposer les espaces publics et de créer de nouveaux maillages dans la continuité de la création de la liaison piétonne Iles de Mars-Olympiades réalisée en 2013/2015.

Rénovation d'un quartier réalisé en plusieurs tranches, dans l'objectif de le rendre plus attractif. Valorisation des espaces publics par des aménagements paysagers compris dans un projet plus vaste de ceinture verte. Le projet comporte une dimension eaux pluviales et eau dans la ville : noues, rivière sèche, puits drainants et bassin d'infiltration.

Tranche 1 2013/2015 : Création de la liaison piétonne Iles de Mars-Olympiades

Coût total du projet d'urbanisme : 3 millions d'euros. Financeurs : ville de Pont de Claix, Grenoble-Alpes-Métropole (30%), Région Auvergne-Rhône-Alpes

Tranche 2 2017-2019 : Aménagement en pieds de tours et création de voiries. Coût estimé à 3,6 millions d'euros. Financeurs : ville de Pont de Claix, Grenoble-Alpes-Métropole (30%), Région Auvergne-Rhône-Alpes

**ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :**

Amélioration du cadre de vie. Prendre en compte le développement durable et la gestion différenciée des espaces verts, en lien avec le réseau hydrologique, et le rapport à l'eau et à la nature à l'échelle de la ville. Protection des réseaux et stations d'épuration.

Distinction eaux pluviales de chaussées et eaux pluviales « propres »	Eaux de voirie existantes : réseau d'assainissement Création (tranche 2) : exclusivement de l'infiltration (pas de rejet au réseau) Principe directeur : infiltrer autant que possible
Optimisation des surfaces non imperméabilisées	<b>Oui</b> : espaces de jeux pour en enfants, espaces verts, jardins partagés, plaine de jeux Perméabilité des parkings (type evergreen) Suppression d'espaces très minéralisés : parkings, terrain de sport et de tennis en enrobé (remplacés par des sols sablés ou pelouse).
Mise en place d'ouvrages robustes, « autonomes », et pérennes favorisant une maîtrise des coûts de gestion.	<b>Oui</b> : Noues d'infiltration, bassin d'infiltration, puits d'infiltration, rivière sèche, borne fontaine etc.

## ETAT D'AVANCEMENT :

**2009** : rétrocession d'espaces extérieurs appartenant aux bailleurs SDH et OPAC à la ville (par le biais de conventions : les bailleurs se sont engagés sur des objectifs de rénovation de bâtiments) ;  
**2012** : validation de la démarche globale de requalification et choix des orientations du programme, concertation avec l'ensemble des habitants (ateliers urbains et réunions publiques), choix du scénario d'aménagement ; **2014 - 2015** : réalisation de la première tranche d'aménagement. **2017** : concertation et étude de la deuxième tranche. **2018-2019** : réalisation de la deuxième tranche d'aménagement

## GOVERNANCE

Qui met en œuvre ?	Maîtrise d'ouvrage : Commune de Pont-de-Claix Equipe de maître d'œuvre : bureaux d'études externes  Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat - DAUH
Qui gère ?	Commune de Pont-de-Claix Direction de l'Espace Public (maintenance – entretien des ouvrages)
Qui est propriétaire in fine ?	Commune de Pont-de-Claix pour les espaces verts et Métropole pour les voiries et parkings.
Quelle interaction entre les différents acteurs public/privé ?	Interaction forte de la commune avec les bailleurs pour la rétrocession des espaces. Concertation : services de la ville Rétrocessions : bailleurs services ville Aménagements : Services ville et Grenoble-Alpes-Métropole selon compétence Les habitants du quartier où est situé l'aménagement ont été intégrés dans la définition du projet grâce à l'organisation d'Ateliers Publics Urbains – travail de co-construction (aménagement/réaménagement des espaces extérieurs) Tranche 2 : concertation en cours été 2017 : travaux 2018-2019

## INDICATEURS DE REUSSITE DU PROJET

### La conciliation des intérêts de chaque acteur de la gestion de l'eau :

Service Police de l'eau : prescriptions sur la qualité des rejets, la gestion des pluies fréquentes et exceptionnelles	Pas de prescription particulière / prise en compte des enjeux compensation espaces verts, gestion de l'eau
Gestionnaire du réseau d'assainissement : maintien de la capacité des réseaux pour les pluies fréquentes et facilité d'entretien des ouvrages de raccordement	<b>Oui</b> : obligation de ne pas augmenter le rejet
Promoteur/aménageur : limiter l'emprise des ouvrages afin de réduire le cout du foncier et optimiser la revente ultérieure	Projet non concerné
Collectivités : concevoir des ouvrages qui permettent la mutualisation des fonctions ou usages, dans un souci d'optimisation de	<b>Oui</b> : Végétalisation des espaces publics et cheminements piétons (ouvrages de gestion pluviale essentiellement à ciel ouvert (noues,

l'espace et d'intégration paysagère et urbaine	rivière sèche etc.)) participant à l'intégration paysagère et multiplicité des usages. Noues d'infiltration pouvant être utilisées en espace jeux. Jardins partagés ayant une fonction d'infiltration des eaux pluviales + récupération des eaux de pluie dans cuves hermétiques pour arrosage des jardins partagés
Entretien des ouvrages : garantir la possibilité d'un entretien aisé	<b>Oui</b> : Entretien des ouvrages a été étudié avec les services d'exploitation de la ville. Des solutions simples ont été privilégiées (noues sèches plutôt noues plantées pour faciliter l'entretien par les services de la commune, réflexion sur la végétalisation etc.).
Tous les acteurs ainsi que les usagers : sensibilisation à une inondation temporaire	Projet non concerné

**L'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion pluviale afin de contribuer ensuite à la transversalité du bénéfice pour :**

Biodiversité : principe de la « nature en ville » avec la mise en place d'une trame végétale de qualité	<b>Oui</b> : volonté globale de la ville de mettre en valeur l'eau dans la ville Travail important réalisé avec le bureau d'études et la Direction des Espaces Publics Choix d'espèces endémiques. Fleurissement de préférence par des vivaces peu consommateurs d'eau
Inondation liée au ruissellement : superposition d'évènements de temporalité différente	Projet non concerné
Paysage : amélioration du cadre de vie pour les habitants	<b>Oui</b> : aménagements qualitatifs : créations de cheminements piétonniers, espaces de jeux, de sport, culturels, aspect paysager, lien social renforcé grâce aux nouvelles liaisons piétonnes
Changement climatique : réduction des effets de la minéralisation sur les îlots de chaleur urbain	<b>Oui</b> : Lutte contre les îlots de chaleur urbains (plantation d'arbres, noues etc.). Politique de déminéralisation et de renaturalisation.
Aspect Sanitaire : adaptation des ouvrages afin d'éviter les risques en général et la prolifération de moustiques en particulier.	<b>Non</b> : dimension peu prise en compte. Cependant, les ouvrages ne sont pas en eau la plupart du temps + volonté de privilégier le principe de l'eau qui circule.

**CONCLUSION**

**Point positif**

L'aménagement s'appuie sur de nombreux ouvrages qui ont été pensés dans un souci de plurifonctionnalité. Les habitants ont été intégrés dans l'ensemble du cycle d'élaboration du projet. Le projet participe à la réintégration de l'eau dans la ville en diminuant les zones imperméables

**Axes d'amélioration**

L'aspect eaux pluviales a été pensé de façon secondaire. L'axe communication/pédagogie sur les ouvrages pourrait être amélioré.